

RÉSOLUTION
adoptée
le 15 décembre 1960.

N° 50
SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

RÉSOLUTION

*tendant à la désignation
d'une Commission de contrôle.*

Le Sénat a adopté la résolution dont la teneur suit :

Il est institué au Sénat une Commission de contrôle de quinze membres chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de la Réunion des Théâtres Lyriques Nationaux.

Le rapport de cette Commission sera publié

Délibéré en séance publique, à Paris, le 15 décembre 1960.

*Le Président,
Signé : André MÉRIC.*

Voir les numéros :

Sénat : 85 et 107 (1960-1961)